



@d aménagement durable[®]
Une contribution de la DREIF
et des EPA d'Ile-de-France
à l'aménagement durable de la ville

Indicateur : Indice de Développement Humain

Ligne d'action : « Assurer le développement humain »

L'IDH est calculé selon l'adaptation qu'en a faite le Grand Lyon, ou IDH-2, méthodologie également reprise par l'IAU Ile de France. Il est composé de trois éléments : l'indice de santé, l'indice de niveau de vie, l'indice d'éducation.

a) Indice de santé

L'indice de santé correspond à l'espérance de vie à la naissance. Le seuil plafond a été fixé, selon la méthodologie de l'IDH, à 85 ans. Le seuil plancher retenu a été celui fixé par l'IAU : 65 ans. L'indice de santé est calculé à partir de l'espérance de vie à la naissance, connue à l'échelle du département (Source : INSEE 2007).

$$I_s = \frac{(\text{espérance de vie} - 65)}{(85 - 65)}$$

b) Indice de niveau de vie

L'indice de niveau de vie est calculé à la commune, avec les données communales relatives au revenu médian (Source : INSEE 2007). Les valeurs plancher et plafond sont celles retenues par le CETE Méditerranée dans le cadre d'une étude sur l'IDH réalisée sur le Pays d'Aix.

Le taux plancher a été posé à 10 498 € ce qui correspond au seuil de la pauvreté en 2007. Le seuil de pauvreté est à 60% de la valeur médiane des niveaux de revenus (en 2007, la valeur médiane est de 17 497 € pour la France).

Le taux plafond a quant à lui été placé à 35 572 € qui correspond au niveau de vie plancher des 10% les plus aisés de la population française (neuvième décile) la même année.

$$I_{niv} = \frac{(\log(\text{revenu médian par uc}) - \log(10498))}{\log(35572) - \log(10498)}$$

b) Indice d'éducation

L'indice d'éducation est calculé à la commune, avec les données communales relatives au pourcentage de population de plus de 15 ans sortie du système scolaire sans diplôme (Source : INSEE 2007).

$$I_{edu} = \frac{(\text{pourcentage de population de plus de 15 ans diplômée} - 50)}{(100 - 50)}$$

L'IDH est ensuite calculé à partir de ces trois indices :

$$IDH = \frac{(I_s + I_{edu} + I_{niv})}{3}$$

Chiffres clés

IDH de l'Ile de France : 0,6882

Petite couronne : 0,63388

Grande couronne agglomérée : 0,67915

Grande couronne non agglomérée : 0,67802

	IDH		
	IDH	IDH max	IDH min
Ile de France	0,69		
Paris	0,75	0,75	0,75
Petite couronne	0,64	0,96	0,27
Grand couronne aggro	0,68	0,95	0,32
Grande couronne non aggro	0,68	0,96	0,35

Pour aller plus loin :

Indice de santé : il serait nécessaire en premier lieu d'intégrer des données communales relatives à l'espérance de vie, détenues par l'INSEE, au lieu de données départementales qui, elles, sont librement diffusées. Le contexte de l'Ile de France étant celui d'une migration des retraités, et d'une population plus jeune qu'en France entière, une pondération par la prise en compte de l'accès aux soins peut donner des indications intéressantes, une forte concentration des établissements hospitaliers étant d'ailleurs constatée sur Paris.

Indice de niveau de vie : au-delà du niveau de vie calculé à partir des revenus, il serait intéressant d'intégrer des données relatives à la qualité de vie, comme par exemple les durées des déplacements domicile-travail, qui illustrent la pénibilité des trajets. L'accès aux emplois pourrait également être un critère à intégrer, comme par exemple le nombre d'emplois accessibles, par PCS, à moins de 30 min de trajet.

Indice d'éducation : l'Ile de France est un lieu de concentration d'établissements d'enseignement supérieur. L'intégration d'un facteur illustrant la proportion des jeunes d'une commune, à avoir accès à ces centres d'enseignement, pourrait permettre de qualifier plus finement le niveau d'éducation des jeunes d'une commune.